ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Formation à la prescription vaccinale dans les cursus infirmiers

Question écrite n° 7196

Texte de la question

Mme Eva Sas appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur l'absence d'intégration de la formation à la prescription vaccinale dans le cursus des étudiants infirmiers diplômés entre 2024 et 2028. L'arrêté du 8 août 2023 autorise les infirmiers diplômés d'État à prescrire l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal pour les personnes âgées de 11 ans et plus, sous réserve d'avoir suivi une formation spécifique d'une durée de 10 heures et 30 minutes. Or cette formation ne sera intégrée au programme officiel des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) qu'à partir de septembre 2026, pour une première délivrance de diplômes en juin 2029. En l'absence d'instruction nationale permettant d'anticiper cette intégration, environ 130 000 infirmiers diplômés entre 2024 et 2028 seront donc exclus de cette nouvelle compétence. Dans un contexte où les établissements de santé manquent de moyens et faute de temps et de personnel pour organiser de telles sessions, ces jeunes diplômés ne pourraient retrouver cette opportunité après leur intégration dans le corps médical. Cette situation d'inertie administrative constitue une véritable perte de chance pour la population en matière de prévention vaccinale, en particulier dans les territoires sous-dotés et freine l'évolution des compétences infirmières, pourtant reconnues par la règlementation. Alors que le système de santé peine à répondre aux besoins croissants de la population, il est incompréhensible de se priver durablement de professionnels compétents, disponibles et reconnus. Et ce d'autant que la formation, non planifiée dans un cursus qui comporte 4 600 heures sur 3 ans, ne dure que 10 heures 30. Dans ce contexte, elle souhaite donc savoir pour quelles raisons la formation à la prescription vaccinale n'a pas encore été intégrée dans les cursus des instituts de formation en soins infirmiers pour les étudiants actuellement en formation ; quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour permettre à ces professionnels d'être certifiés à la sortie de leurs études et si le Gouvernement envisage de rendre cette intégration obligatoire pour toutes les promotions à venir avant celle de 2029.

Données clés

Auteur : Mme Eva Sas
Circonscription : Paris (8e circonscription) - Écologiste et Social
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7196
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Santé et accès aux soins
Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 juin 2025, page 4128